

## **Séance plénière du CESER Région Centre 15 juin 2012**

### **Intervention de Jean-Pierre PLANSON au nom de la CGT concernant**

#### **« L'AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE »**

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Vice Président du Conseil Régional,  
Cher(es) collègues,**

Encore une fois, nous déplorons que le projet de SRCAE, en matière de production d'énergie traite quasiment exclusivement des énergies renouvelables comme si c'était le seul chemin possible pour parvenir à une réduction des gaz à effet de serre.

D'autre voix se sont exprimées dans ce sens et lors de la dernière séance plénière, l'avis favorable au SRCAE n'avait d'ailleurs recueilli qu'une fausse majorité de vote pour, la majorité réelle étant les abstentions.

Notre organisation syndicale n'a eu de cesse de réclamer la prise en compte de ses propositions. La Commission 3 du CESER a été à nouveau entendue le 6 juin sur cette question. A l'unanimité des présents, les critiques formulées auparavant ont été renouvelées. Nous avons été poliment écoutés mais pas véritablement entendus par l'exécutif régional.

Certes l'avis fait état des critiques formulées et les prend en partie à son compte mais, il tente de dégager en touche en séparant ce qui relèverait des prérogatives de l'Etat et ce qui relèverait de la Région alors que les questions énergétiques sont de la compétence de la Nation toute entière ce qui ne veut pas dire uniquement de l'Etat ou du gouvernement.

Nous regrettons vivement que le SRCAE ignore la nécessité pour la Nation de reprendre ce qui lui a été retiré par l'ouverture à la concurrence du marché des énergies électriques et gazières dans un premier temps puis par la privatisation au moins partielle des deux services publics que sont EDF et GDF.

Depuis, c'est la recherche des meilleurs dividendes pour les actionnaires qui prévaut dans les critères de gestion et non plus le service public au service des populations et du développement économique du pays et pas davantage la protection de l'environnement.

#### **Nous ne pouvons donc que nous interroger sur les intentions réelles des promoteurs du SRCAE.**

En effet, nous constatons que dans ce schéma, la recherche du développement des énergies renouvelables ne repose que sur le secteur privé et ne sert que les intérêts de quelques gros propriétaires terriens en particulier dans le domaine de l'éolien.

En ce sens, le SRCAE s'inscrit dans la politique de poursuite de la privatisation des énergies électriques et gazières. Pas une ligne dans l'avis sur cet état de fait.

#### **Qui dit privatisation dit politique anti sociale.**

La loi oblige EDF à racheter l'excédent de production au prix fort aux grands propriétaires terriens qui possèdent des éoliennes. A ce jour le tarif de rachat en France est le plus élevé du monde. Cela

rapporte beaucoup aux producteurs. Mais ce sont les usagers ordinaires qui payent les avantages fiscaux et les profits de ces quelques privilégiés puisque chaque usager de l'électricité doit s'acquitter sur sa facture, d'une taxe pour le développement des énergies renouvelables. Le salarié au SMIC voire le chômeur qui a du mal à payer ses factures d'électricité n'a pas les moyens lui, de se payer une installation photovoltaïque ou une éolienne, pourtant il doit s'acquitter de cette taxe. C'est une injustice sociale pour ne pas dire une arnaque.

La question n'est donc pas d'être pour ou contre les énergies renouvelables mais du système économique et juridique qui les gère. Les entreprises de l'électricité et du gaz comme les sociétés pétrolière doivent devenir ou redevenir la propriété de la Nation c'est-à-dire 100 % publics et gérées démocratiquement.

Cela n'a rien à voir avec une quelconque doctrine proposant de tout nationaliser ou de tout étatiser. Simplement, l'énergie n'est pas une marchandise comme les autres, les citoyens et l'industrie ont besoin de disposer d'énergies à bas coût. Ce serait bon pour les usagers dont les plus démunis auraient moins de difficultés à payer leurs factures. Ce serait bon aussi pour la production industrielle dont le coût de l'énergie représente un poste important dans le prix de revient. Mieux vaut payer l'énergie moins cher et augmenter les salaires que de licencier.

#### **Concernant l'éolien, cela pourrait s'organiser selon le système suivant :**

- Là où des pylônes de ligne à haute ou moyenne tension sont installés et la plupart du temps sur des grandes surfaces, EDF paye une indemnité, un loyer en quelque sorte, au propriétaire du terrain pour le dédommager de la gêne que cela lui crée.
- Appliquons donc le même système aux éoliennes : celles-ci appartiendraient au service public de production et de distribution d'électricité lequel devrait verser au propriétaire des terrains une indemnité comme pour les pylônes. Par contre, la totalité des kWh produits reviendrait au service public au prix coûtant et non pas au tarif le plus élevé de la planète comme c'est le cas aujourd'hui.

Concernant les fermes photovoltaïques, celles-ci devraient également intégrer le domaine public.

Plutôt que de rechercher des solutions très coûteuses pour les citoyens et notre économie, la Région Centre comme l'ensemble des autres régions devraient interpellier le gouvernement et les entreprises de production et de distribution d'énergie dont l'Etat est encore l'actionnaire majoritaire pour que les énergies renouvelables intègrent le domaine public.

Le SRCAE ne propose aucune démarche dans ce sens. Nous regrettons que l'avis ne le propose pas.

Nous faisons remarquer que les promoteurs du SRCAE au Conseil régional, s'ils ont proposé un vœu pour la sortie du nucléaire civil, ne lèvent pas le petit doigt pour la réappropriation par la Nation des industries électriques et gazières et encore moins des industries pétrolières qui polluent la mer et nos plages.

#### **Nous ne pouvons que nous interroger sur l'efficacité écologique de cette politique notamment en matière de réduction des gaz à effet de serre.**

En effet, le Danemark, l'un des pays d'Europe dont la production d'électricité repose beaucoup sur l'éolien est le pays qui produit le plus de gaz à effet de serre par habitant. La raison en est simple : les éoliennes fonctionnent selon les caprices du vent et ne sont pas pilotables. Quand elles constituent une part très importante du système de production de l'électricité, pour faire face aux périodes de pointe, il faut faire appel aux nombreux générateurs diesel, installés pour cela et gros producteurs de CO2 comme on le sait d'où le résultat que l'on connaît.

Quant au photovoltaïque, si cela peut profiter au bâti, que deviennent certains composants des panneaux solaires que l'on ne sait pas encore recycler ? Où sont-ils stockés et qui les contrôle ?

Concernant l'implantation des fermes éoliennes même dans le cadre du secteur public comme nous le revendiquons, attention tout de même à la surface que cela peut prendre aux terres cultivables quant on sait que nous perdons déjà la surface d'un département tout les 7 ans en raison de l'extension de l'habitat urbain.

Autre point à souligner : les énergies renouvelables sont aussi utilisées comme moyens de financement par certaines communes par le biais de sociétés d'économie mixte comme à Saint-Georges-sur-Arnon dans l'Indre du fait que les gouvernements successifs se sont débarrassés de certaines missions en les confiant aux collectivités locales sans que les financements suivent de façon pérenne.

Le SRCAE s'inscrit dans une politique de décroissance. Ne soyons pas naïfs, si ce n'est pas inscrit dans le texte, ses principaux rédacteurs ne s'en cachent pas en privé. Qu'ils reconnaissent donc tout haut ce qu'ils disent tout bas.

La décroissance, si elle devenait la règle de notre économie serait synonyme de poursuite de la désindustrialisation, de licenciements, de réduction de moyens pour les services publics.

La philosophie du SRCAE tourne le dos à ce principe fondamental de solidarité nationale et inter régionale or c'était l'un des principes de la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz de 1946. Si la Région Centre est la 2<sup>e</sup> Région productrice d'électricité, cela permet de répondre aux besoins des territoires qui sont en déficit de production comme la Bretagne qui ne produit que 8 % de l'électricité qu'elle consomme.

Enfin, nous déplorons que le SRCAE ne fait pas état du coût financier qui serait supporté par les finances publics, les entreprises, les usagers.

Nous aurions aimé que l'avis prenne en compte ces aspects pourtant fondamentaux que sont l'écologie et le social de façon plus énergique..

S'il avait à se prononcer sur le SRCAE le groupe CGT voterait contre. S'agissant de l'avis qui prend en compte partiellement nos critiques sur le fond et la forme que nous avons maintes fois exprimées, le groupe CGT s'abstiendra.

Merci de votre attention.